

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 13 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :  
Mme Doreen Assaad, mairesse  
M. Christian Gaudette, district 1  
M. Michel Gervais, district 2  
Mme Julie Bénard, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
Mme Sophie Allard, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Michelle Hui, district 9  
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Est absente : Mme Monique Gagné, district 3

Sont également présentes: Mme Manon Bernard, directrice générale  
Me Joanne Skelling, greffière adjointe

---

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

<b>1. Ordre du jour</b>
-------------------------

**181113-535**

**1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modification par l'ajout comme affaire nouvelle du sujet suivant:

- 10.4 Mesure disciplinaire - Suspension sans solde - Employé municipal - Décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>2. Période de questions</b>
--------------------------------

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

De prolonger la période de questions de manière à permettre à toutes les personnes inscrites de poser leurs questions au conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>3. Procès-verbaux</b>
--------------------------

**181113-537**

**3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 16 OCTOBRE 2018 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 16 octobre 2018 avec modification à l'égard de la résolution 181016-498 intitulée « Services professionnels - Échantillonnage et analyse d'eau potable pour les villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert- Contrat SP-18-1271 - Octroi de contrat », où on aurait dû lire « Le contrat sera d'une durée de trois (3) ans et débutera le 29 octobre 2018 » au lieu de « pour la période du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-538**

**3.2 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE - 24 OCTOBRE 2018 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 24 octobre 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>4. Bureau de projets</b>
-----------------------------

**181113-539**

**4.1 SURVEILLANCE EN USINE - CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT (LOT 2) - OCTROI DE CONTRAT - APPROBATION**

Considérant les obligations de la Ville de Brossard selon l'entente de collaboration intervenue entre le gouvernement du Québec, représenté par le sous-ministre des Transports du Québec (MTQ), et la Ville de Brossard pour la construction du pont d'étagement du boulevard Quartier au-dessus de l'autoroute 10;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 4.2.4 de l'entente de collaboration concernant la construction du pont d'étagement du boulevard Quartier, une enveloppe budgétaire de 37 366,88 \$, taxes incluses, conformément au contrat-cadre du ministère des Transports du Québec (MTQ) (4103-17-KC0) pour la surveillance en usine de la préfabrication des poutres d'acier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-540**

**4.2 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES APPROCHES DU PONT D'ÉTAGEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DU QUARTIER - LOT 3 - REG-400 - CONTRAT SP-18-1159 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1159, relatif aux travaux de construction des approches du pont d'étagement et de réaménagement du boulevard du Quartier - Lot 3, au plus bas soumissionnaire conforme, soit L.A. Hébert Ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 11 640 679,36 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-541**

**4.3 REG-407 - VOIE D'ACCÈS MENANT À L'AUTOROUTE 10 OUEST -  
SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE - ACQUISITION DU TERRAIN  
APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) -  
APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver le projet d'acte de vente ci-joint en vertu duquel le ministère des Transports du Québec (MTQ) vend à la Ville, pour les fins de l'aménagement de la nouvelle voie d'accès à l'Autoroute 10 Ouest, un terrain connu comme étant le lot 6 191 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour la somme de 1 529 220 \$, taxes exclues, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'acte ainsi que les conditions de financement prévues à la résolution 180612-328.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet acte de vente pour et au nom de la Ville de Brossard, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**181113-542**

**4.4 REG-407 - VOIE D'ACCÈS MENANT À L'AUTOROUTE 10 OUEST -  
SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE - ACQUISITION DU TERRAIN  
APPARTENANT À FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR -  
APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver le projet d'acte de vente ci-joint en vertu duquel Fonds de placement immobilier Cominar vend à la Ville, pour les fins de l'aménagement de la nouvelle voie d'accès à l'Autoroute 10 Ouest, un terrain connu comme étant composé des lots 6 257 273, 6 257 274, 6 257 426 et 6 257 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour la somme de 163 737 \$ taxes exclues, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'acte.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet acte de vente pour et au nom de la Ville de Brossard, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

D'autoriser le trésorier à payer le prix de vente de ce terrain, soit la somme 163 737 \$, taxes exclues, à même les disponibilités du règlement d'emprunt REG-407.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>5. Communications</b>
--------------------------

**181113-543**

**5.1 SERVICES D'IMPRESSION, DE PRÉPARATION POSTALE ET DE LIVRAISON  
DU BULLETIN MUNICIPAL MA VILLE - CONTRAT SI-18-1281 - OCTROI DE  
CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1281 relatif au service d'impression, de préparation postale et de livraison du bulletin municipal Ma Ville, pour une période de quatre mois (3 éditions : décembre 2018 / janvier 2019 et février 2019) à compter du mois de novembre 2018, à Imprimerie F.L. Web inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 27 237,27 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Travaux publics**

**181113-544**

**6.1 DÉNEIGEMENT DES BRETelles DE L'AUTOROUTE 30 - BOULEVARD DE ROME ET DE L'AUTOROUTE 10 - BOULEVARD DU QUARTIER - CONTRATS - PRENDRE ACTE**

Considérant qu'en vertu de la résolution 121210-472, la Ville a signé avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), une entente sur la délégation de compétence concernant le déneigement des bretelles des autoroutes A-10 (boulevard du Quartier) et A-30 (boulevard de Rome);

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

De prendre acte des contrats relatifs au déneigement pour la saison 2018-2019 des bretelles de l'Autoroute 30 - boulevard de Rome, octroyé à Bricon (175784 Canada inc), représentant pour la Ville de Brossard un montant de 35 460,73 \$ et de l'Autoroute 10 - boulevard du Quartier, octroyé à Bricon (175784 Canada inc) , représentant pour la Ville de Brossard un montant de 11 793,12 \$.

Le tout, pour une dépense totale de 47 253,85 \$ taxes incluses, dont paiement à l'attention du Ministre des Finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-545**

**6.2 COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES - CONTRAT SP-18-1253 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1253 relatif à la collecte, transport et traitement des matières organiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit Col Sel Transit inc., selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, au montant de 346 746,20 \$, taxes incluses, pour la période du 4 décembre 2018 au 3 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-546**

**6.3 SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES PORTES DE GARAGE DE DIVERS BÂTIMENTS - CONTRAT SP-18-1269 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1269 relatif aux services d'entretien préventif et correctif des portes de garage de divers bâtiments au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Services de portes Canada inc., selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, au montant de 66 284,24 \$, taxes incluses, pour la période du 14 novembre 2018 au 13 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-547**

**6.4 SERVICES DE REMORQUAGE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DE LA VILLE - CONTRAT SI-18-1256 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1256 relatif aux services de remorquage lors des opérations de déneigement de la Ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit Charette service d'auto inc., selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, au montant de 51 738,75 \$, taxes incluses, pour la période du 14 novembre 2018 au 13 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>7. Loisir, culture et vie communautaire</b>
--

**181113-548**

**7.1 SENTIERS DE SKI DE FOND AU GRAND PARC URBAIN - DROIT DE PASSAGE  
- ENTENTE - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'approuver l'entente à intervenir avec Monsieur Paolo Molesini (3597318 Canada inc.) autorisant un droit de passage sur sa propriété afin de permettre la pratique du ski de fond au Grand parc urbain suivant le tracé prévu pour la saison hivernale 2018-2019;

D'autoriser la mairesse et la greffière à procéder à la signature pour et au nom de la Ville, de ladite entente jointe au soutien des présentes ainsi que de tout document visant à y donner plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-549**

**7.2 PROTOCOLE D'ENTENTE - UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE  
L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET  
SPORTIVES – ENTENTE DE PROLONGATION AVEC LA CSMV -  
APPROBATION**

Considérant qu'un nouveau protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives entre la Ville et la Commission scolaire Marie-Victorin ne pourra être signé avant le 31 décembre 2018;

Considérant que les négociations débutées en mai 2017 pour le renouvellement dudit protocole ne sont pas terminées;

Considérant que la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire conjointement avec la Commission scolaire Marie-Victorin proposent de prolonger la durée du protocole actuel jusqu'au 30 juin 2019;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver l'entente de prolongation relative au protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Ville de Brossard, telle que soumise.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente jointe au soutien des présentes ainsi que tout document visant à y donner plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>9. Finances</b>
--------------------

**181113-550**

**9.1****VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 13 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2018 -  
APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 13 octobre au 8 novembre 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-551****9.2****LISTES DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Christian Gaudette, Monsieur Michel Gervais, Madame Julie Bénard, Monsieur Claudio Benedetti, Madame Sophie Allard, Monsieur Pierre Jetté, Madame Michelle Hui et Madame Sylvie DesGroseilliers.

Vote contre: Monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**181113-552****9.3****ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC – UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC (UMQ) – ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHATS**

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Considérant que la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Considérant qu'un contrat d'une durée de deux ans, plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Considérant que la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

De s'engager à compléter pour l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans les délais fixés, une lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont la Ville prévoit avoir besoin;

De s'engager à respecter les termes et conditions du contrat qui sera octroyé comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

De s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requises par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-553**

**9.4 SERVICES DE CONVOYAGE DE BIENS DE VALEUR – CONTRAT SI-18-1277  
– OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1277 relatif aux services de convoyage de biens de valeur à INKAS Security Services Ltd. pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, d'un montant total de 26 386,76 \$, taxes incluses, pour les trois années, le tout selon les termes et conditions prévus à la soumission.

D'autoriser la mairesse et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>10. Ressources humaines</b>
--------------------------------

**181113-554**

**10.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater la directrice générale et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-555**

**10.2 ORGANIGRAMMES - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT ET DE LA DIRECTION  
DES COMMUNICATIONS - APPROBATION**

Considérant la nouvelle structure organisationnelle proposée,

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver les modifications suivantes à l'organigramme de la Direction générale adjointe développement et à celui de la Direction des communications:

- Transférer le poste de conseiller stratégique relations citoyennes provenant de la Direction générale adjointe développement à la Direction des communications;
- Modifier le titre du poste de conseiller stratégique relations citoyennes pour conseiller en communications relations citoyennes;
- Modifier le statut cadre du poste à un statut d'employé syndiqué col blanc.

Que la présente résolution prend effet à compter de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-556**

**10.3 ORGANIGRAMMES - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES ET CRÉATION DE LA DIRECTION DU GREFFE - APPROBATION**

Considérant la nouvelle structure organisationnelle proposée;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser la création d'une nouvelle Direction du greffe de même que les changements ci-après détaillés, à la structure de la Direction des services juridiques.

**Direction du greffe**

- Création d'un poste de Directeur du greffe et greffier;
- Modification du poste de directeur adjoint et greffier adjoint relevant auparavant des services juridiques en un poste de greffier adjoint relevant de cette nouvelle direction;
- Transfert des postes suivants de la Direction des services juridiques vers la Direction du greffe :
  - secrétaire du greffe;
  - analyste en gestion des documents et archives;
  - technicienne en gestion des documents et archives;
  - de modifier le titre du poste de commis de bureau en celui d'agent de bureau et de le transférer à la direction du greffe.

**Direction des services juridiques**

- Modification du poste de Directeur des services juridiques et greffier par celui de Directeur des services juridiques;
- Modification du titre du poste d'avocat pour celui de conseiller juridique, litiges et règlements de différends.

Que la greffière adjointe soit nommée, par intérim, au poste de Directrice du greffe et greffière.

Que la présente résolution prenne effet à compter de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-557**

**10.4 MESURE DISCIPLINAIRE – SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION**

Considérant la preuve au dossier de cet employé;

Considérant un avis disciplinaire versé au dossier de l'employé le 14 septembre 2018;

Considérant des propos insultants et provocateurs envers un collègue;

Considérant que les paroles et le comportement reprochés dérogent à la politique DRH-08 portant sur la non-violence en milieu de travail;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu



D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro 310603 de trois (3) mois pour la période du 14 novembre 2018 au 14 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>11. Technologies de l'information</b>
--

**181113-558**

**11.1 SERVICE DE LIENS TÉLÉPHONIQUES – COLLECTO SAR390-2018 - BELL CANADA - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat, d'une durée de cinq (5) ans, pour les services de liens téléphoniques utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, à Bell Canada, selon le regroupement d'achats Collecto SAR390-2018, au montant de 440 042,90 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 160 266,64 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-559**

**11.2 CONTRAT DE MAINTENANCE - PG SOLUTIONS - SYSTÈME DE GESTION MUNICIPALE ACCÈSCITÉ - RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par la conseillère Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le renouvellement du contrat de maintenance, pour une durée d'un (1) an, à PG Solutions pour son système de gestion municipale AccèsCité utilisé par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au montant de 217 200,49 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 103 976,49 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-560**

**11.3 CONTRAT DE MAINTENANCE - PG SOLUTIONS INC. / DIVISION ACCEO - SYSTÈMES DE GESTION - RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par le conseiller Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le renouvellement de contrat de maintenance, pour une durée d'un (1) an, à PG Solutions inc./ Division Acceo pour ses systèmes de gestion des ressources financières, gestion des ressources humaines et paie, gestion des ressources matérielles et approvisionnement et son système de gestion des revenus et du territoire, utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert au montant de 325 863,34 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 186 577,22 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-561**

**11.4 CONTRAT DE MAINTENANCE - MONDOÏN - SYSTÈMES INTÉGRÉS DE GESTION DES BIBLIOTHÈQUES ET SES SYSTÈMES DE GESTION SÉCURISÉE DES ESPACES PUBLICS MULTIMÉDIAS - RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le renouvellement de contrat de maintenance, pour une durée de trois (3) ans, à BiblioMondo pour ses Systèmes intégrés de Gestion des Bibliothèques et ses Systèmes de Gestion sécurisée des espaces publics multimédias utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert au montant de 200 400,92 \$, taxes incluses, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 101 997,70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>12. Services juridiques</b>
--------------------------------

**181113-562**

**12.1 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Qu'en cas d'impossibilité d'agir de la mairesse, Madame Doreen Assaad, le conseil nomme à compter du 14 novembre 2018, et ce, pour une durée indéterminée, le conseiller Claudio Benedetti, maire suppléant de la Ville de Brossard.

La présente abroge la résolution 180828-429.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-563**

**12.2 RÈGLEMENT REG-7-028 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

règlement

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Jetté à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-7-028 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification.

Le conseiller Pierre Jetté dépose le projet de règlement intitulé

**181113-564**

**12.3 RÈGLEMENT REG-362-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L’AFFICHAGE AINSI QUE POUR LES USAGES DE BARS AVEC OU SANS PISTE DE DANSE ET LES TERRASSES DE RESTAURATION AVEC BAR DANS LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 18 septembre 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 16 octobre 2018;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le règlement REG-362-10 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'intégrer des dispositions spécifiques à l'affichage ainsi que pour les usages de bars avec ou sans piste de danse et les terrasses de restauration avec bar dans la zone Mc-662, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-565**

**12.4 RÈGLEMENT REG-362-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUES DE LA CLASSE 11 ET CERTAINS USAGES DE REMPLACEMENT DE LA CLASSE 3 AINSI QUE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS À LA ZONE LJ-663 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté le premier projet de règlement REG-362-11 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'autoriser certains usages spécifiques de la classe 11 et certains usages de remplacement de la classe 3 ainsi que des dispositions relatives aux droits acquis à la zone Lj-663.

**181113-566**

**12.5** **RÈGLEMENT REG-362-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUES DE LA CLASSE 11 ET CERTAINS USAGES DE REMPLACEMENT DE LA CLASSE 3 AINSI QUE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS À LA ZONE LJ-663 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 13 novembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-11 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'autoriser certains usages spécifiques de la classe 11 et certains usages de remplacement de la classe 3 ainsi que des dispositions relatives aux droits acquis à la zone Lj-663, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-567**

**12.6** **RÈGLEMENT REG-366-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-366 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSON À LA ZONE MC-662 -ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 18 septembre 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 16 octobre 2018;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'adopter le règlement REG-366-01 modifiant le règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels afin de préciser les dispositions relatives aux débits de boisson à la zone Mc-662, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-568**

**12.7** **RÈGLEMENT REG-417 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Monique Gagné à la séance du 16 octobre 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le règlement REG-417 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du Conseil de la Ville, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-569**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'autoriser le dépôt d'un avis d'expropriation et autres procédures judiciaires requises pour obtenir un droit de servitude de travaux temporaires pour la remise en état du terrain, notamment le réaménagement du fossé privé, sur une partie du lot 4 223 089 du cadastre du Québec, situé au 4240 chemin des Prairies, propriété de Robert Brossard, tel que décrit au plan de la Ville de Brossard, intitulé "Enfouissement des utilités publiques et réaménagement du chemin des Prairies - Lot 4 223 089", en date du 30 octobre, no de dessin 16-109-N02.

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder un mandat aux professionnels requis, notamment à une firme d'avocats, à un arpenteur-géomètre et à un évaluateur, en vue de la préparation des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et pour effectuer les représentations devant les différentes instances appropriées.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt no REG-357.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>13. Urbanisme</b>
----------------------

**181113-570**

**13.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 17 octobre 2018 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

**Points favorables - CCU du 17 octobre 2018**

*CCU-20181017-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0313 – 5051-5055 et 5085, boulevard Lapinière – aménagement paysager – Solar;*

*CCU-20181017-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0355 – 5525, rue Albanie – modification à l'architecture – habitation trifamiliale isolée;*

*CCU-20181017-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0319 – 1700, rue Agnès (démolition 1710, rue Agnès) – construction – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20181017-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0318 – 1710, rue Agnès (démolition 1710, rue Agnès) – construction – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20181017-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0329 – 5750-5752-5754, rue Alphonse (démolition 5750, rue Alphonse) – construction – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20181017-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0295 – 5780, rue Anthony – construction – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20181017-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0348 – 5839, rue Auteuil – modification à l'architecture – habitation trifamiliale isolée;*

*CCU-20181017-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0315 – 2595, rue Napoléon – construction – habitation unifamiliale isolée;*

*CCU-20181017-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0316 – 2605, rue Napoléon – construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20181017-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0326 – 1750, rue Robert (démolition 1750, rue Robert) – construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20181017-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0332 – 6150, boulevard Taschereau – modification architecturale – Arahova;*

CCU-20181017-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0288 – 7800, boulevard Taschereau, suite 150 – affichage – Les Fruitières Vittoria inc.;*

CCU-20181017-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0331 – 8200, boulevard Taschereau, suite 1392 – affichage – Vacances Phénix.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-571**

**13.2** **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 8800 À 9150, RUE DES ROSELIÈRES, 8800 À 8950, RUE DES ROSEAUX ET 9300 À 9550, RUE DES RUBANIERS**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogations mineures a été déposée relativement à l'implantation de conteneurs semi-enfouis;

Considérant que ladite dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

Considérant que l'octroi de la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20181017-8.3;

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures demandées à l'égard des propriétés sises au 8800 à 9150, rue des Roselières, 8800 à 8950 rue des Roseaux et 9300 à 9550 rue des Rubaniers, lot actuel 2 745 549 pour permettre l'implantation de conteneurs semi-enfouis à une distance 0,5 mètre d'une limite de propriété adjacente à une rue ainsi que l'empiètement dans une zone tampon, alors que l'article 128 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'un conteneur semi-enfoui doit être implanté à une distance minimale de 3 m d'une ligne de propriété adjacente à une rue sans empiéter dans une zone tampon et ce pour les bâtiments situés au 8800 à 9150, rue des Roselières, 8800 à 8950 rue des Roseaux et 9300 à 9550 rue des Rubaniers, lot actuel 2 745 549.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-572**

**13.3** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5051, BOULEVARD LAPINIÈRE**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogations mineures a été déposée relativement à la plantation d'arbres;

Considérant que ladite dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

Considérant que l'octroi de la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20181017-8.2;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du bâtiment sis au 5051, boulevard Lapinière pour permettre la plantation de 11 arbres en cour avant, alors que l'article 311 du règlement de zonage REG-362 exige un minimum de 14 arbres, soit un arbre par tranche de 10 mètres de largeur de terrain pour le bâtiment sis au 5051, boulevard Lapinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-573**

**13.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5685, RUE ALINE**

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogations mineures a été déposée pour le 5685, rue Aline relativement à la régularisation de la marge avant;

Considérant que ladite dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20181017-8.1;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard de la propriété située au 5685, rue Aline afin de régulariser une marge avant de 5,79 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-219 de l'annexe B du règlement de zonage REG-362 exige une marge avant minimale de 6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-574**

**13.5 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD - FUTURE STATION DU REM PANAMA - ENTENTE - AUTORISATION**

Considérant que la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) a approuvé une contribution financière maximale de 100 000 \$ destinée à la Ville de Brossard pour la réalisation d'une étude dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Communauté Métropolitaine de Montréal pour l'obtention d'une aide financière visant la réalisation d'une étude de mobilité pour l'aire TOD Panama, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, telle que soumise.

Que le mandat pour réaliser cette étude soit accordé suivant les termes de l'Entente portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du Réseau Électrique Métropolitain sur le territoire de la Ville de Brossard.

D'approprier une somme de 159 949,54\$ pour financer les coûts afférents à cette étude et d'autoriser à cette fin, une dépense maximale de 59 949,54\$ considérant la réception de la contribution de la CMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-575**

**13.6 ENTENTE RELATIVE AUX MESURES DE COMPENSATION DES MILIEUX HUMIDES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'approuver l'entente relative aux mesures de compensation pour les milieux humides dans le Bois de Brossard.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente relative aux mesures de compensation pour les milieux humides dans le Bois de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-576**

**13.7 RECONNAISSANCE DU STATUT DE ZONE TOURISTIQUE DU QUARTIER DIX30 - MINISTÈRE DU TOURISME - DEMANDE**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

De présenter une demande au Ministère du tourisme afin qu'il accorde le statut de zone touristique au Dix30, et que ce secteur puisse bénéficier d'heures d'ouvertures élargies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-577**

**13.8 CENTRE DE PLEIN-AIR (BIO PARC) – MANDAT VISANT LA DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES ET DES TYPES DE SENTIERS À AMÉNAGER (PHASE 1) - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder un mandat relatif à la description des infrastructures et des types de sentiers à aménager en phase 1 pour le projet de centre de plein-air à Nature-Action Québec pour un contrat de 15 110,00 \$, exempt de taxes.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 16 621,00 \$ remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer ce mandat et les frais afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>14. Génie</b>
------------------

**181113-578**

**14.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RENCONTRE DU 27 SEPTEMBRE 2018 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations formulées par le comité de circulation, telles que consignées au procès-verbal de la rencontre tenue le 27 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-579**

**14.2 ACQUISITION ET LIVRAISON D’AFFICHEURS DE VITESSE PERMANENTS -  
CONTRAT SI-18-1278 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1278 relatif à l'acquisition et livraison d'afficheurs de vitesse permanents au plus bas soumissionnaire conforme, soit Signal Services inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 31 388,18 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 28 661,59 \$, taxes nettes, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-580**

**14.3 SERVICES D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES BRANCHEMENTS DE SERVICES  
D'ÉGOUT SANITAIRE - SI-18-1284 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1284, relatif à la réalisation des travaux d'inspection télévisée des branchements de services d'égout sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9135-9646 Québec inc. Les As du Drain, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 30 278,67 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>16. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes</b>
--

**181113-581**

**16.1 DEMANDE DE SOUTIEN - CORPORATION DES BIENS CULTURELS DE LA  
VILLE DE BROSSARD - APPROBATION**

Considérant la qualité de la collection d'oeuvres d'art constituée par la Corporation des biens culturels depuis sa création en 2006;

Considérant que la croissance de la collection enrichit le patrimoine culturel et collectif des Brossardois;

Considérant les enjeux de collectionnement de la Corporation des biens culturels pour la prochaine année et la saine affectation des montants à des achats judicieux contribuant à hausser la valeur et le rayonnement de la collection;

Considérant la disponibilité d'un montant de 10 000 \$ prévu au budget 2018 par la Direction du loisir, culture et vie communautaire;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à la Corporation des biens culturels de la Ville de Brossard, à être versée sous réserve des conditions prévues à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-582**

**16.2 DEMANDE DE SOUTIEN - MAISON DES ARTS RIVE-SUD- APPROBATION**



Considérant que la Maison des Arts Rive-Sud est reconnue et conforme aux termes de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant que la Maison des Arts Rive-Sud est le seul organisme reconnu dont la mission est la diffusion, l'animation et l'enseignement des arts visuels;

Considérant que la MARS offre les mêmes avantages de visibilité à la Ville cette année qu'en 2017 en échange d'un soutien financier à la même hauteur qu'en 2017;

Considérant que dans le cadre de sa programmation spéciale 20e anniversaire, la Maison des Arts Rive-Sud offre une visibilité et un rayonnement de qualité à la Ville de Brossard dans son dépliant d'activités et lors de la tenue de son exposition annuelle;

Considérant que la Corporation des biens culturels est mandatée par le Conseil de Ville pour l'acquisition d'oeuvres d'art en vue d'enrichir la collection municipale;

Considérant que le volet de la demande d'acquisition d'oeuvres d'art a déjà été transférée à la Corporation des biens culturels de Brossard;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Maison des Arts Rive-Sud dans le cadre du programme de soutien d'un projet spécial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-583**

**16.3**                                    **DEMANDE DE SOUTIEN - LOISIRS NOTRE-DAME DU BONSECOURS ET LOISIRS DU SECTEUR DES A DE BROSSARD - RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART - PROTOCOLE D'ENTENTE - APPROBATION**

Considérant que les organismes LNDB et LSAB sont des organismes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

Considérant qu'ils bénéficient de plus d'une décennie d'un soutien financier de la Ville de Brossard pour la réalisation de leur programmation d'activités;

Considérant que le retrait de ce soutien pourrait occasionner des modifications de l'offre de services aux citoyens de tous âges de Brossard;

Considérant que les coûts seraient beaucoup plus élevés si la Ville réalisait cette offre de service en régie;

Considérant qu'un comité de travail devra être mis en place pour formaliser l'entente relative au soutien financier de ces deux organismes, en raison des nombreux changements survenus dans les dernières années;

Considérant qu'une démarche de concertation a été effectuée avec les organismes LNDB et LSAB pour convenir du partage de l'enveloppe budgétaire;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du LCVC;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder un soutien financier de 19 584 \$ à l'organisme Loisirs Notre-Dame du Bonsecours (LNDB) et un soutien financier de 4 896 \$ à l'organisme Loisirs du secteur A de Brossard (LSAB) pour la réalisation d'une offre de services de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-584**

**16.4**                                    **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONCTIONNEMENT - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE BROSSARD - APPROBATION**

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard

Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder un soutien de 400 \$, dans le cadre du programme financier Aide au fonctionnement, à l'organisme suivant :

- Société d'horticulture et d'écologie de Brossard.

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées aux termes des dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-585**

**16.5 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES -  
3 DÉCEMBRE 2018 - PROCLAMATION**

Considérant que la Journée internationale des personnes handicapées fut proclamée par l'ONU en 1992 et est soulignée chaque année le 3 décembre;

Considérant que la Ville est soucieuse de la qualité de vie de ses citoyens qui présentent un handicap;

Considérant que le thème de cette année « Des transformations durables pour une société inclusive », s'inscrit en continuité avec ses interventions qui visent à réduire les obstacles qu'ils peuvent rencontrer au quotidien;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

De proclamer la date du 3 décembre 2018 Journée internationale des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181113-586**

**16.6 DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE -  
MOTION D'APPUI**

Considérant les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

Considérant que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

Considérant que la région du Grand Montréal subit déjà certaines conséquences attribuables aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

Considérant que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

Considérant que la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) a demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif;

Considérant la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de l'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société ont donné lieu à 40 recommandations à tenir en compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMAD;

Considérant que la Ville de Brossard tient compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit et a à cœur de promouvoir la mise en place d'actions favorables au développement durable;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

De reconnaître que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

De poursuivre les mesures de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique ;

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'à l'Agglomération de Longueuil de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>17. Dépôt – documents</b>
------------------------------

**181113-587**

**17.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 11 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2018 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 11 octobre au 7 novembre 2018, est déposée.

**181113-588**

**17.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 2018 - DÉPÔT**

L'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2018 et l'état de la projection des revenus et dépenses de l'exercice 2018 sont déposés.

<b>18. Conseil d'agglomération</b>
------------------------------------

**181113-589**

**18.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-181115-1.2, 1.5, 2.1 à 2.3, 2.5, 4.1 à 4.3, 5.1, 6.1 à 6.3, 6.5, 6.7 à 6.9, 8.2 et 8.3 du conseil d'agglomération et en désaccord avec le point 8.1.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>19. Levée de l'assemblée</b>
---------------------------------

**181113-590**

**19.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

---

Doreen Assaad

---

Joanne Skelling